



Collectif des habitants des lotissements
Monbalon 1 et Village de Madran
Maison de Quartier du Monteil
13 Avenue Henry Frugès
33600 Pessac

Maitre Fabien FRANCESCHINI
Avocat à la Cour
24 rue Desfourniel
33000 Bordeaux

Maitre,

Au nom du collectif CRAPASLA et en mon nom propre, je vous transmets nos sincères remerciements pour l'engagement fort que vous avez montré dans le cadre du dossier de relocalisation du Centre de Rétention Administrative afin que ce projet ne soit pas implanté au milieu des zones pavillonnaires de nos quartiers.

Au cours de nombreuses réunions téléphoniques avec des membres du collectif CRA PAS LA ou bien lors de notre rencontre du 12 octobre vous nous avez permis de travailler sur un argumentaire qui nous aurait permis de déposer des recours en cas d'implantation du centre de rétention administrative sur le quartier du Monteil dans les secteurs de Monbalon et Madran. Argumentaire qui nous aurait certes permis de déposer des recours, mais qui nous a permis aussi de travailler au cours d'audience avec nos députés.

Comme vous le savez la mobilisation et les nombreuses actions menées par les habitants, organisés au sein du collectif CRAPASLA et appuyés par l'ensemble des élus locaux ont sans doute été très importantes dans ce dossier. En effet grâce à celle-ci Monsieur le Ministre Gérald Darmanin a donné son accord afin que l'implantation de ce centre de rétention administrative ne se réalise pas sur cette zone pavillonnaire.

Au nom du collectif nous vous remercions une nouvelle fois pour votre soutien sans faille et vous prions d'agréer, Maitre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif CEA PAS LA,
Jean-Claude Juzan

Vice-président du collectif CRAPASLA

Président du comité de défense et fêtes des quartiers du Monteil